



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

4065  
M 04  
CCAS



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Direction départementale  
des Finances publiques des Alpes de Haute  
Provence

**Madame la Responsable du Service de Gestion  
Comptable de SISTERON**

Téléphone : 04 92 61 61 52

barbara.jouve@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire

Commune de PEIPIN

Sisteron, le 12/09/2022

Monsieur le Maire,

Vous avez souhaité anticiper le déploiement du référentiel M57 et je vous en remercie.

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour son application par la commune de PEIPIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le déploiement du référentiel M57 développé implique son adoption sur le budget principal et le CCAS, le budget eau et assainissement demeurant régi par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable public

Barbara JOUVE

